



# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 31 août 2025

## INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

## RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

## PROFIL DE RISQUE



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



**Didier LACOMBE**

Gérant



**Rémi DURAN**

Co-gérant

## PROFIL

Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0010611335
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous <= 40 M€ : néant ; Sous > 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais courants	0,23% TTC

## DONNÉES AU 31.08.2025

Valeur liquidative	35 011,254 €
Nombre de parts	32 713,840
Actif net global	1 500,01 M€
Actif net de la part	1 145,35 M€

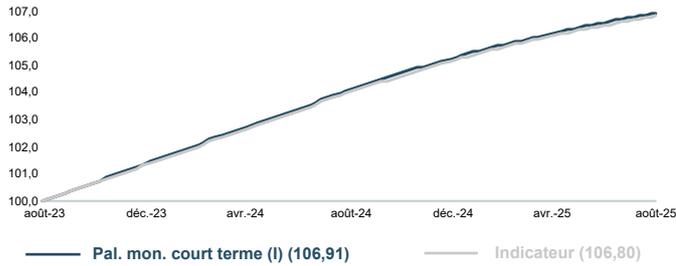
# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 31 août 2025

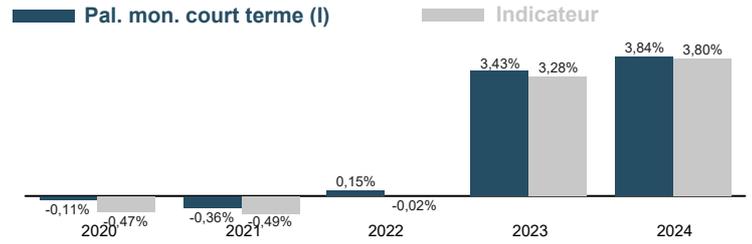
## ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 31.08.2023



## HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



## PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	0,17%	0,52%	1,59%	2,73%	9,53%	8,80%	8,50%
Indicateur	0,17%	0,51%	1,57%	2,70%	9,25%	8,17%	6,23%
Ecart de performance	0,00%	0,01%	0,02%	0,03%	0,28%	0,63%	2,27%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Pal. mon. court terme (I)	1,98%	2,05%	2,40%	2,73%	3,08%	1,70%	0,82%
Indicateur	1,97%	2,01%	2,37%	2,70%	2,99%	1,58%	0,61%
Ecart de performance	0,01%	0,04%	0,03%	0,03%	0,09%	0,12%	0,21%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,12%	0,08%	0,06%	0,10%	0,14%	0,25%	0,22%
Volatilité de l'indicateur	0,12%	0,07%	0,06%	0,09%	0,14%	0,26%	0,23%
Tracking error	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 24 juillet, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés : taux de facilité de dépôt à 2%, taux «refi» à 2.15% et taux de facilité de prêt marginal à 2.40%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu-quo consécutifs et 8 baisses en un an portant le total de celles-ci à 200bps, la BCE a opté cette fois pour la stabilité de ceux-ci. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Certes, eu égard à la récente évolution de l'inflation, la pause décidée par la BCE paraît cohérente : en effet les taux d'inflation annuels de la zone euro ont été estimés à 2% en juin et à 1,9% en mai, ce qui est parfaitement en ligne avec l'objectif à moyen terme de 2% que la BCE s'est fixée. Cependant il est tout aussi patent que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines et est à l'origine d'incertitudes se traduisant par un ralentissement économique global susceptible d'encre plus affecter une économie européenne à la peine. Tout d'abord les risques géopolitiques sont toujours hélas présents : la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien ainsi que leurs extensions toujours possibles continuent de peser sur le moral des consommateurs et rendent plus compliquée l'équation pour les entreprises. De plus, sur le marché des devises, la forte appréciation de l'euro face au dollar depuis le début de l'année (environ +15%), si elle permet de diminuer le prix des importations et contribue à faire baisser l'inflation, est en revanche fortement pénalisante pour les entreprises exportatrices. Enfin la guerre commerciale déclarée par les USA au reste du monde via une hausse inédite des droits de douanes et notamment vis-à-vis de l'UE est générateur d'un fort attentisme chez les entreprises : l'accord trouvé fin juillet réduit cette incertitude bien que tout ne soit pas encore totalement figé. On peut rajouter à ce constat une attitude américaine ambiguë vis-à-vis de l'Ukraine mettant les européens dans l'obligation de s'endetter massivement pour financer l'effort de guerre nécessaire à assurer leur propre défense avec pour conséquence une sensible remontée des taux long-terme et des ressources budgétaires qui ne pourront pas être utilisées pour financer de quelconques plans de relance. Ainsi, entre situation géo-politique, appréciation de l'euro, guerre commerciale et financement accru des dépenses militaires, le pilotage de l'inflation par la BCE est complexe à raison d'une situation économique se détériorant.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, le PIB du Q1 2025 a été révisé à la hausse à +0.6% en rythme trimestriel et à +1.5% en glissement annuel. Au Q2 2025, la situation se normalise puisque le PIB retombe à +0.1% en rythme trimestriel et à +1.4% en rythme annuel. Ces derniers chiffres du Q2 révèlent une activité économique atone même si les chiffres du Q1 avaient pu faire croire à un début d'amélioration : L'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en août à 51.1 contre 50.9 révisé en juillet (initialement estimé à 51) et s'éloigne un peu plus du seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services ressort en baisse à 50.7 en août contre 51 en juillet (initialement estimé à 51.2), en revanche l'indice PMI du secteur industriel ressort en hausse à 50.5 en août contre 49.8 en juillet. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, celle du mois d'août s'affiche à +2.1% contre +2% en juillet et +1.9% en mai. De même pour l'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, demeure en août à +2.3% comme en juillet, juin et mai. Dans les 2 cas, les 2% semblent donc être un plancher difficile à traverser. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il remonte légèrement à +6.3% en mai contre +6.2% révisé en avril. Dans ce contexte, en août, la moyenne mensuelle de l'Estel s'est affichée à +1.924% (+1.923% en juillet), celle du swap 1 an OIS à +1.824% (+1.769% en juillet) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.021% (+1.986% en juillet).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, le taux du Bund 10 ans ressort fin août à +2.72% contre +2.69% fin juillet. De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'affiche fin août à +3.33% contre +3.27% fin juillet alors que celui du BTP italien 10 ans ressort fin août à +3.59% contre +3.51% fin juillet. Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois d'août à +3.51% contre +3.35% fin juin et +3.28% fin mai. Ainsi le spread OAT/Bund est-il passé de +68bps fin juin à +66bps fin juillet et +79bps fin août (ce spread était tout début 2024 à 53bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire ! Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises a très légèrement baissé passant de +13.5bps en juillet à +13.3bps en août (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) tout en restant sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice ITRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a continué de se replier après son plus haut de +85bps enregistré début avril juste après les annonces d'instauration de droits de douane généralisés de D. Trump lors du «Liberation Day» dans le sillage des négociations pour trouver un accord lesquelles ont d'ailleurs abouti fin juillet ce qui a conduit l'indice à +54bps fin juillet. Il a très légèrement remonté à +55bps fin août.

La performance du fonds s'établit à +0,17% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,17%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 14 et 90 jours en fin de mois. Le fonds continue d'adopter sa gestion en investissant sur des titres bancaires et corporates inférieurs à 3 mois en taux fixe et supérieurs à 6 mois en taux variable (Neu CP et obligations).

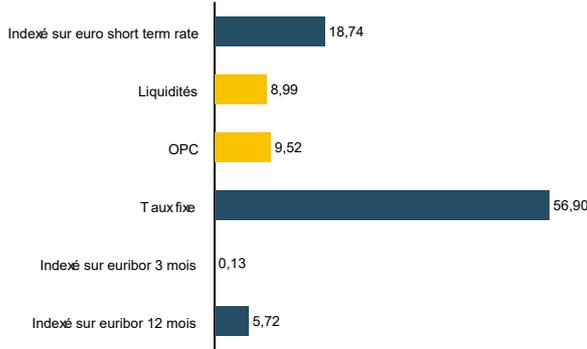
# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

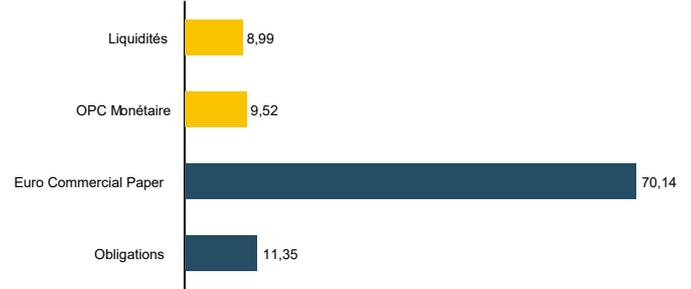
REPORTING • 31 août 2025

## ALLOCATION (%)

### RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



### RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



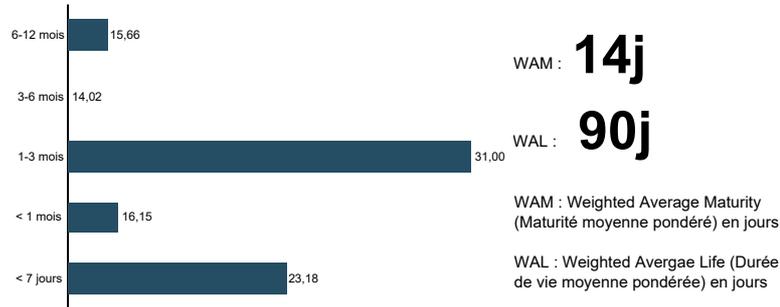
### CATEGORIE DES EMETTEURS

Catégorie	Pourcentage
CORPORATES	39,31%
FINANCIÈRES	42,18%
LIQUIDITÉS	8,99%
OPC	9,52%

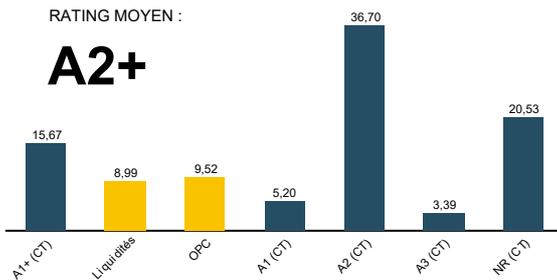
### PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 95 émetteurs)

Émetteur	Pourcentage
OSTRUM SRI CASH (OPC)	4,76%
OSTRUM CASH EURIBOR (OPC)	4,76%
CODEIS SECURITIES SA (FINANCIÈRES)	3,37%
PURPLE PROTECTED ASSET GARANTI (FINANCIÈRES)	2,84%
CREDIT LYONNAIS - LCL (FINANCIÈRES)	2,48%

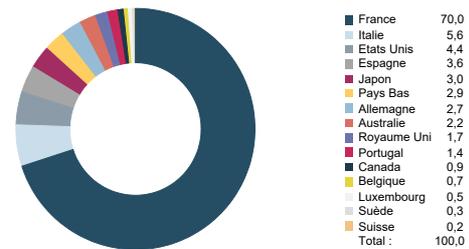
### RÉPARTITION PAR MATURITÉ



### RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



### RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



## PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 177 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS184653044B: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 12	1,70%	Etablissements et institutions financières	France
XS2743548104: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,68%	Etablissements et institutions financières	France
XFCS00X6LCF5: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 15	1,67%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129289155: BNP PA OISEST+0.19% 01-12-25	1,34%	Etablissements et institutions financières	France
DE000A39PHN9: FRESENIUS FINANCE IRELAND PLC 281	1,33%	Entreprises	Allemagne
FR0129202356: COFACE SA 141125 FIX 0.0	1,33%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129382430: VIVENDI 261125 FIX 0.0	1,19%	Entreprises	France
XS2743547809: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,16%	Etablissements et institutions financières	France

# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (I)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 31 août 2025

## AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

### Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) <<http://www.palatine-am.com>>

### A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : [amr-reporting@palatine.fr](mailto:amr-reporting@palatine.fr) | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com)



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.